

Mairie de Mahéru

1 place de la Mairie

61380 Mahéru

Mahéru, le 23 mai 2023

Objet : Retrait des plaques à la mairie

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la campagne d'adressage menée sur la commune depuis le début de l'année, (pose des panneaux du nom des voies et attribution d'un numéro à toutes les habitations), **chaque propriétaire ou locataire est invité à venir retirer sa plaque à la mairie aux horaires d'ouverture.**

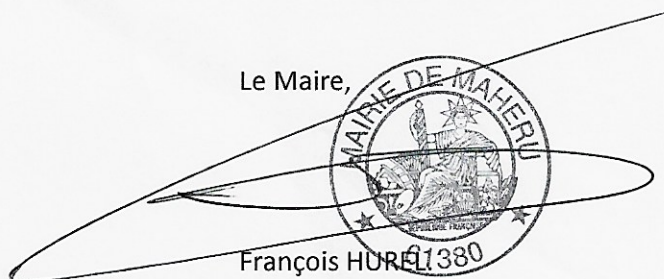
Celle-ci sera apposée de préférence sur la façade de chaque maison, sur le mur de clôture ou à défaut sur la boîte à lettres (obligatoire pour les résidences principales et secondaires) et devra absolument être visible de la voie publique.

Les frais d'entretien et de réfection du numérotage sont à la charge des propriétaires ou locataire. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, faire obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Aucun changement ne peut être opéré dans le numérotage des habitations sans l'autorisation de l'autorité municipale.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire,



Secrétariat ouvert le mardi de 14h. à 19h. et le Jeudi de 14h. à 18h.

Tél : 02 33 34 54 15

Mél : mairie.maheru@wanadoo.fr